

LE SÉNAT

Le mardi 18 janvier 1994

La séance est ouverte à 14 h 35, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

Son Honneur le Président: Comme nous n'avons rien à faire, honorables sénateurs, vous plaît-il que le Sénat s'ajourne à loisir en attendant l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général du Canada?

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

À 15 heures, Son Excellence le Gouverneur général étant arrivé au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président dit:

Gentilhomme huissier de la verge noire,

Allez informer la Chambre des communes que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant arrivée,

Son Président, l'honorable Gilbert Parent, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu Président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond en ces termes:

Monsieur le Président, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire que, ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels. J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes

seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

DISCOURS DU TRÔNE

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la première session de la trente-cinquième législature par le discours suivant:

[Français]

Mesdames et Messieurs les sénateurs,

[Traduction]

Mesdames et Messieurs les députés,

Deux années se sont écoulées depuis que j'ai eu le plaisir de m'adresser au Parlement. Au cours de cette période, de nombreux changements sont survenus sur la scène nationale et internationale. Ils ont soulevé en nous l'espoir d'une paix mondiale, mais ce rêve s'est rapidement évanoui. En ce moment, dans certains pays, la démocratie est menacée et son avenir incertain.

Les Canadiens et les Canadiennes demeurent cependant fermement attachés à la démocratie. Dans notre pays, les élections donnent lieu à des débats d'idées et non à des conflits armés. Le fait même que nous soyons rassemblés dans cette enceinte témoigne de la solidité et de la souplesse de notre régime de gouvernement.

Nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveau chez nous Sa Majesté lorsqu'elle se rendra en Nouvelle-Écosse et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'en Colombie-Britannique où elle inaugurerait les Jeux du Commonwealth de 1994.

[Français]

Le 25 octobre 1993, les Canadiens ont choisi un nouveau parlement et un nouveau gouvernement. Ce gouvernement a pris un certain nombre d'engagements envers la population du Canada. Ces engagements seront respectés.

À l'occasion de l'ouverture de la première session de cette législature, et au nom du gouvernement, je désire exposer brièvement la politique que le premier ministre et ses ministres entendent suivre ainsi que les mesures législatives et autres qu'ils prendront pour lui donner suite.

Le plan d'action du gouvernement repose sur la complémentarité des mesures prises dans les domaines sociaux et économiques et dans les secteurs de l'environnement et de la politique étrangère.

[Traduction]

Pour que ce plan d'action puisse se réaliser, il est essentiel que les institutions politiques soient intègres et jouissent de la confiance du public.